

Travailler en Hauteur en Sécurité

OBJECTIF

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de mettre en application les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur.

CONTENU

Enseignements théoriques

- Définition d'un poste de travail en hauteur.
- Réglementation concernant le travail en hauteur.
- Caractéristiques et règles d'utilisation des :
 - ✓ Echelles et escabeaux,
 - ✓ Echafaudages,
 - ✓ Plateformes élévatrices.
- Equipements de protection individuelle contre les chutes.
- Consignes de sécurité.
- Vidéo.

Enseignements Pratiques

- Mise en œuvre des principes de sécurité sur un poste de travail en hauteur.

PUBLIC CONCERNE

- Personnes devant travailler sur des échafaudages, plates-formes élévatrices mobiles de personnels, échelles, escabeaux, etc.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Travail en hauteur : Articles R4323-58 à R4323-90 et R4141-15 du Code du Travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Modalités

Pré-requis

Aucun

Profil des intervenants

Formateur qualifié

Responsable pédagogique

Sébastien GUILLOIS

Moyens pédagogiques

Salle de formation

Equipements sur lesquels les stagiaires doivent être formés

Modalité de suivi du stagiaire / évaluation d'acquis

Contrôle continu

Dates de formation

Variables selon la demande du client.

Durée

Une demi-journée

Lieu

Site client conforme

Sanction de la formation

Attestation de formation